



VILLE D'INGWILLER
PROCES - VERBAL
de la séance du Conseil Municipal du 24 octobre 2016

La séance est ouverte à 20^h sous la présidence de M. le Maire Hans **DOEPPEN** en présence des adjoints Jacqueline **SCHNEPP** - Jean-Paul **BOESINGER** - Francis **SCHEYDER** - Elisabeth **BECK** - Suzanne **SCHNELL** - Serge **JUD** et des membres Anny **STUCKI** - Josiane **FAUTH** - Dominique **FRITSCHMANN** - Jean-Luc **HERRMANN** - Nicole **GESCHWIND** - Pierre **BERNHARDT** - Jean-Marc **FISCHBACH** - Jean-Marie **MATTER** - Cathy **MUNSCH** - Daniel **JUNG** - Catherine **SCHWARTZ** - Lionel **STEINMETZ** - Claude **REIMANN** - Elisabeth **ROTH** - Elisabeth **SCHLEWITZ** - Steeve **FERTIG**

Absents ayant donné procuration :

Jean-Marc **KRENER** par procuration donnée à Jacqueline **SCHNEPP**
Caroline **HOFSTETTER** par procuration donnée à Serge **JUD**
Sandrine **RUCH** par procuration donnée à Elisabeth **BECK**
Lucie-Laure **MOREY** par procuration donnée à Steeve **FERTIG**

Tous les membres en exercice étant présents ou représentés, l'assemblée peut délibérer valablement.

Monsieur le Maire appelle les membres du conseil municipal à se prononcer sur le compte-rendu de la séance du 26 septembre 2016. Aucune remarque n'étant formulée, il est approuvé à l'unanimité.

Après avoir désigné son membre Lionel **STEINMETZ** comme secrétaire de séance, le Conseil Municipal aborde l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

- 1° Fonction publique - Plan de formation 2016-2018
- 2° Fonction Publique - Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 01/01/2015
(point d'information)
- 3° Domaines et patrimoine - Aliénations - Terrains lieudit Huebelgarten
- 4° Construction d'une station de traitement d'eau potable - Convention d'attribution d'aide financière AERM
- 5° Redynamisation du Centre-Ville - Location de locaux - Bibliothèque - Ecole de musique
- 6° Label « Villes et Villages Fleuris » - Adhésion au « Conseil National des Villes et Villages Fleuris »
- 7° Urbanisme - Délégation de signature
- 8° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation
- 9° Divers

1° Fonction publique – Plan de formation 2016-2018

M. Serge JUD, Maire-Adjoint chargé des Ressources Humaines, informe l'assemblée, que conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, la nécessité de construire et de proposer aux agents de la collectivité un plan de formation doit répondre simultanément au développement des agents et à celui de la collectivité. Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

La loi de 2007 rappelle l'obligation de tout employeur public d'établir un plan annuel ou pluriannuel présenté pour avis au Comité Technique dont dépend la collectivité.

Ce plan de formation mentionne les actions de formation suivantes :

- formations d'intégration et de professionnalisation,
- formations de perfectionnement,
- formations de préparation aux concours et examens professionnels,
- actions mobilisables au titre du droit individuel de Formation.

La Ville d'Ingwiller a présenté aux membres du Comité technique commun de la Communauté de Communes du Pays de Hanau un plan de formation pluriannuel pour 2016 à 2018. Ce plan de formation recense l'ensemble des besoins collectifs et individuels de formation.

Il a fait l'objet d'un avis favorable en séance du Comité Technique en date du 12 septembre 2016.

Ces propositions d'actions de formation pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptabilité en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents, il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition par adaptabilité des besoins de notre organisation et des sollicitations de nos personnels.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de M. Serge JUD et après délibération, approuve le plan de formation 2016 – 2018 à l'unanimité.

2° Fonction Publique - Rapport relatif à l'emploi des travailleurs handicapés au 01/01/2015 (point d'information)

M. Serge JUD, Maire-Adjoint chargé des Ressources Humaines, rappelle que selon l'article L. 323-2 du code du travail, les collectivités territoriales et leurs établissements publics de 20 agents ou plus, autres qu'industriels ou commerciaux, sont assujettis à l'obligation d'emploi de personnes handicapées lorsqu'ils occupent au moins 20 agents à temps plein ou leur équivalent dans la proportion de 6 % de l'effectif total de leurs salariés.

L'article 336-2 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées insère un article 35 dans la loi du 26 janvier 1984 stipulant que le rapport prévu au deuxième alinéa de l'article L.323-2 du code du travail est présenté à l'assemblée délibérante, après avis du Comité Technique.

Le rapport sur l'emploi des travailleurs handicapés au 1^{er} janvier 2015 de la Ville d'Ingwiller est le suivant :

| Collectivité | Effectif total <i>(au 01/01/2015)</i> | Nombre de travailleurs handicapés <i>(au 01/01/2015)</i> | Total des dépenses <i>(article 6 du décret n° 2006-501)</i> | Equivalent bénéficiaires | Taux d'emploi des travailleurs handicapés (réajusté en %) |
|-------------------|--|---|--|-----------------------------|--|
| Ville d'Ingwiller | 29 | 0 | 29 264 € | 26.69 | 1.72 % |

Le Comité Technique commun placé auprès de la Communauté de Communes du Pays de Hanau a rendu un avis favorable au rapport en date du 12 septembre 2016.

3° Domaines et patrimoine - Aliénations – Terrains lieudit Huebelgarten

M. Jean-Paul BOESINGER, Adjoint au Maire, soumet à l'assemblée la demande d'acquisition de Mme Aurélie ROBACH et M. Evan GOMMENGINGER concernant les terrains communaux cadastrés section 11 n°42 et 43, situés lieudit *Huebelgarten*, en bordure de la voie ferrée, derrière les immeubles collectifs situés 18 Rte de Haguenau à Ingwiller.

Les deux terrains forment une unité foncière enclavée d'une contenance de 10.70 ares. Ils sont classés en zone UB au Plan d'Occupation des Sols mais ne sont pas desservis par les réseaux.

M. Jean-Paul BOESINGER rappelle que ces biens ont été acquis par la commune en décembre 2010 au prix global et forfaitaire de 6 500 € (délibération du 20/12/2010).

Le but était de régler un problème lié à une servitude de passage conflictuelle desservant les terrains en question.

M. Jean-Paul BOESINGER précise à l'assemblée qu'aucun des propriétaires limitrophes n'a souhaité acquérir l'emprise foncière concernée.

Il indique que la valeur vénale desdits terrains a été estimée à 11 600 € par *France Domaine* (avis n°2016-222VO963 du 06/10/2016).

M. Jean-Paul BOESINGER informe l'assemblée que Mme Aurélie ROBACH et M. Evan GOMMENGINGER sont disposés à acquérir les terrains à ce prix.

Il précise que les frais notariés afférents à l'acquisition seront à la charge des acquéreurs.

M. Jean-Paul BOESINGER ajoute que cette aliénation sera une opération réalisée hors cadre économique s'inscrivant purement dans le cadre de la gestion du patrimoine de la commune ce qui permettra à cette dernière de réemployer autrement la valeur de son actif au service de ses missions. De ce fait l'opération n'est pas à soumettre à la TVA.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant l'avis n°2016-222VO963 de France Domaine en date du 06/10/2016 estimant la valeur vénale des terrains cadastrés section 11 n°42 et 43 à Ingwiller à 11 600 €,

Considérant la proposition d'acquisition de Mme Aurélie ROBACH et M. Evan GOMMENGINGER en date du 18/10/2016 au prix de 11 600 €,

Entendu l'exposé de M. Jean-Paul BOESINGER, Adjoint au Maire,

Décide :

- 1) De vendre à Mme Aurélie ROBACH et M. Evan GOMMENGINGER, domiciliés 30 Faubourg du Gal Phillipot à 67340 Ingwiller, les terrains communaux cadastrés section 11 n°42 et 43, d'une emprise foncière de 10.70 ares sise lieudit *Huebelgarten* à 67340 Ingwiller, au prix global de 11 600 € (frais notariés à charge de l'acquéreur).
- 2) De charger Me Joëlle RASSER, Notaire à INGWILLER, du règlement de cette vente.
- 3) D'autoriser M. le Maire d'Ingwiller à signer tous les actes nécessaires à l'application de la présente délibération et à émettre le titre de recette s'y rapportant.

4° Construction d'une station de traitement d'eau potable – Convention d'attribution d'aide financière AERM

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint, informe les conseillers municipaux qu'en date du 11/10/2016 l'Agence de l'Eau Rhin Meuse (AERM) a notifié à la Ville d'Ingwiller les montants définitifs des aides financières allouées au projet de construction de la nouvelle station de traitement d'eau potable.

Les caractéristiques de ces aides sont les suivantes :

| Nature de l'aide | Montant retenu | Taux d'aide | Montant de l'aide |
|---------------------------------------|-----------------------|--------------------|--------------------------|
| Subvention classique AERM | 1.300.000 € | 35 % | 455.000 € |
| Subvention solidarité Urbain/Rural | 1.300.000 € | 15 % | 195.000 € |

M. Francis SCHEYDER précise que le versement de la subvention est conditionné par la signature d'une convention entre l'AERM et la Ville d'Ingwiller.

La convention a pour objet de fixer les modalités d'attribution et de règlement de l'aide.

Pour bénéficier de la subvention il y a donc lieu d'autoriser M. le Maire à signer ladite convention.

L'avis du Conseil Municipal est demandé.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés, d'autoriser M. le Maire d'Ingwiller à signer la convention d'attribution d'aide financière de l'AERM susmentionnée.

5° Redynamisation du Centre-Ville – Location de locaux – Bibliothèque – Ecole de musique

M. Francis SCHEYDER, Maire-Adjoint en charge des Finances, informe les élus que, dans le cadre du projet de Redynamisation du Centre-Ville, il s'avère nécessaire de déplacer temporairement la bibliothèque municipale ainsi que l'Ecole de musique intercommunale pendant la durée des travaux.

Les locaux situés à Ingwiller n°52 rue du Maréchal Foch, au rez-de-chaussée, d'une surface de 90 m², étant vacants et l'assentiment du propriétaire, M. TURANOGLU Ahmed, recueilli, il est proposé à l'assemblée de contracter un bail pour le déplacement de ces services, aux conditions suivantes :

- Contrat de 15 mois à compter du 15/11/2016,
- Loyer mensuel de 600.00 €,
- Charges en sus.

Après délibération, le Conseil Municipal, décide, par 26 voix pour, 0 contre, 1 abstention :

- 1) De louer les locaux situés 52 rue du Maréchal Foch à Ingwiller, appartenant à M. TURANOGLU Ahmed à compter du 15 novembre 2016 pour une durée de 15 mois, soit jusqu'au 14 février 2018 pour un loyer mensuel s'élevant à 600.00 euros, charges en sus.
- 2) D'autoriser M. le Maire à signer le bail et toute pièce afférente.

6° Label « Villes et Villages Fleuris » - Adhésion au « Conseil National des Villes et Villages Fleuris »

Mme BECK Elisabeth, Maire-Adjoint chargée de la Culture, rappelle que la Commune d'Ingwiller a décroché sa « 1^{ère} fleur » en 2000 dans le cadre du concours des Villes et Villages Fleuris.

Elle explique que les équipes des Espaces Verts ont œuvré sans relâche pour l'embellissement paysager et floral de la ville d'Ingwiller et que leurs efforts ont permis de gagner une « seconde fleur » lors du Concours Régional de 2005.

En 2016, après un formidable travail de fleurissement sur le thème « Expressions Colorées », Ingwiller a obtenu le 2^{ème} prix de la créativité décerné par le jury du Conseil des Villes et Villages Fleuris.

Mme BECK explique que le label « Villes et Villages Fleuris » a progressivement gagné en notoriété ces 50 dernières années.

Il s'inscrit aujourd'hui plus que jamais dans une dynamique globale au profit de tous : habitants, services communaux, futurs résidents et touristes ; il est aussi une source de fierté pour la commune, et le symbole d'une qualité de vie améliorée par un cadre de vie agrémenté.

Mme BECK insiste sur le fait que le Conseil national des Villes et Villages Fleuris joue un rôle important pour les communes en les soutenant dans leurs démarches et en apportant des réponses adaptées à leurs besoins, aussi bien en termes de communications que d'aide à l'aménagement et à la gestion des espaces verts.

Mme BECK précise que le budget de cette association était, jusqu'à aujourd'hui, en grande partie alimenté par des cotisations de communes adhérentes sur le principe du volontariat.

Lors de sa dernière assemblée générale du 2 juin 2016, le conseil d'administration de l'association s'est prononcé pour un élargissement à l'ensemble des communes labellisées, du paiement d'une cotisation obligatoire au 1^{er} janvier 2017.

Le montant de cette cotisation est fixé en fonction de la démographie des communes.

Pour Ingwiller, qui se trouve dans la tranche de 1000 à 5000 habitants, la participation s'élèverait à 200.- €

L'avis des conseillers municipaux est demandé :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité :

- 1) l'adhésion de la Ville d'Ingwiller au Conseil National des Villes et villages Fleuris ;
- 2) le versement de la cotisation annuelle afférente d'un montant de 200€ ;
- 3) l'inscription des crédits nécessaires aux budgets respectifs à partir de 2017.

7° Urbanisme - Délégation de signature

M. BOESINGER Jean-Paul, Maire-Adjoint chargé de l'Urbanisme, indique aux élus que la commune a réceptionné une demande de cession d'un bien immobilier appartenant à des conjoints dont M. le Maire fait partie.

Or, suivant les dispositions du Code de l'Urbanisme, le maire n'est pas habilité à signer la déclaration d'intention d'aliéner s'y rapportant. Ainsi le conseil municipal doit désigner un autre de ses membres pour prendre la décision concernant cette procédure et signer les documents y relatifs.

L'avis des élus est demandé.

M. le Maire étant sorti de la salle au moment du vote,

Le Conseil Municipal, ayant délibéré, décide, à 26 voix pour, de désigner M. Jean-Paul BOESINGER pour prendre la décision sur la déclaration d'intention d'aliéner un bien soumis à un droit de préemption, situé :

- COMMUNE D'INGWILLER - Section 2 n° 58 - 2 rue du Rempart, appartenant aux consorts ZELLHOEFER Alfred, ZELLHOEFER Charles, DOEPPEN Hans, DOEPPEN Martine veuve SCHMITT, DOEPPEN Marie-Christine épouse DA ROCHA MORGADO,

8° Urbanisme - Droit de préemption urbain - Information sur la délégation

M. le Maire informe les Conseillers Municipaux que, conformément à sa délégation de pouvoir, il a renoncé au droit de préemption de la Commune en ce qui concerne les déclarations d'intention d'aliéner ci-après :

- + 36/16 - Immeuble 8 rue des Tanneurs appartenant à Mme Dominique EBER à 67700 SAVERNE
- + 37/16 – Terrain lieu-dit Straengen appartenant à Mme Jeanne LAGRENE à 67340 INGWILLER.

9° Divers

- a) Mme Elisabeth BECK fait appel aux élus disponibles les 3 et 4 décembre prochains pour leur participation à l'organisation du spectacle de Noël itinérant qui se déroulera cette année sur le site du Neuenberg.
- b) Mme Elisabeth ROTH convie les conseillers municipaux à la fête anniversaire des « Arbres de l'Amitié » qui aura lieu le dimanche 30 octobre 2016.
- c) M. Claude REIMANN évoque les travaux d'aménagement de trottoir récemment réalisés entre les numéros 21 et 31 de la Rte de Haguenau au niveau du lotissement «*les berges de la Moder* ». Il rappelle que pour des raisons de sécurité, la desserte du lotissement devait se faire par une entrée charretière centrale unique, à hauteur du n°25, conformément à l'avis rendu par la Direction Départementale de l'Équipement dans le cadre de l'instruction du permis de lotir délivré en 2006.
Or, il constate qu'une entrée charretière existante à hauteur du n°21 a été conservée ce qui porte à deux le nombre d'accès directs sur la Route de Haguenau.
M. Claude REIMANN tient à signaler la dangerosité de cette situation et pense que la responsabilité de la commune pourra être engagée en cas d'accident.
M. le Maire, Hans DOEPPEN, prend bonne note de la remarque de M. Claude REIMANN. Il dit qu'une réponse lui sera apportée dans les meilleurs délais par M. Jean-Marc KRENER qui a personnellement suivi ce chantier en sa qualité d'Adjoint au Maire chargé des travaux de voirie (M. Jean-Marc KRENER est absent lors de la séance).

- d) M. le Maire informe les élus que les élections primaires de la droite se dérouleront les 20 et 27 novembre à l'Escale (ancienne gare).
- e) M. Claude REIMANN sollicite M. Jean-Paul BOESINGER afin que celui-ci lui transmette les codes d'accès aux résultats des études sur la phase préliminaire du Plan Paysage et du PLUI.
- f) M. Jean-Paul BOESINGER informe les élus qu'une conférence des maires relative à la fusion des communautés de communes se déroulera à Bouxwiller le 26 novembre prochain. Il précise qu'une réunion de l'ensemble des conseillers communautaires, ouverte à l'ensemble des conseillers municipaux, sera organisée prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h00.

VU POUR ACCORD
Le secrétaire de séance
Lionel STEINMETZ

Pour copie conforme
Le Maire
Hans DOEPPEN